

Le *Touvet* mag



Flash info : les rythmes scolaires



LE TOUVET
GRESIVAUDAN



Madame, Monsieur,

Bouleversements politiques nationaux et locaux, élections sénatoriales, échanges avec la Croatie, festival de théâtre, forum des associations... la rentrée a été riche en événements.

Les nouvelles orientations de la politique d'éducation nationale ont été annoncées. Elles ont une incidence directe sur l'organisation de nos écoles, de la vie des familles, des organisations de la commune et de son personnel. Ainsi, le ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer, a depuis le mois de juin, proposé aux communes et aux intercommunalités de revenir sur l'organisation du temps scolaire mis en place depuis 2 ans.

Au-delà de la signification de fond et de contenu de la réforme de l'éducation, et de l'arbitrage renvoyé à la seule responsabilité du maire et des conseils d'école, le sujet semble suffisamment important pour que la décision émane d'une réflexion collective. Il a semblé fondamental à la municipalité de prendre le temps de s'interroger et de consulter l'ensemble de la communauté éducative comme cela a été le cas en 2012, pour, en toute concertation essayer de trouver la meilleure réponse possible dans le seul intérêt des enfants.

À notre traditionnel bulletin de rentrée, nous avons donc substitué un flash info entièrement consacré aux rythmes scolaires. Un point d'étape sur les travaux d'aménagement de la Grande Rue complète ce dossier, notamment pour donner à tous des explications sur le fonctionnement des nouveaux aménagements.

Je souhaite à toutes les habitantes et tous les habitants de la commune un très bel automne.

Laurence Théry
Maire du Touvet

SOMMAIRE

2	Édito		
3-6	Une réforme... ou comment faire, refaire et défaire... sans perdre de vue l'intérêt des enfants	9-10	La démarche à venir ou comment faire de la prochain étape un nouveau choix collectif raisonné
7	Une semaine type dans nos écoles	11	Déplacements et circulation aux abords de l'école
8	La rentrée au Touvet	12	La cantine, au quotidien, en images, ...

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Christelle Fergeau, Annie Vuillermoz-Genon.

Photos : Mairie du Touvet, Christine Micheloni, Freepik

Conception, mise en page : Christelle Fergeau

Imprimerie : Technic color - Ce numéro a été tiré à 1 600 exemplaires Imprimé sur du papier recyclé

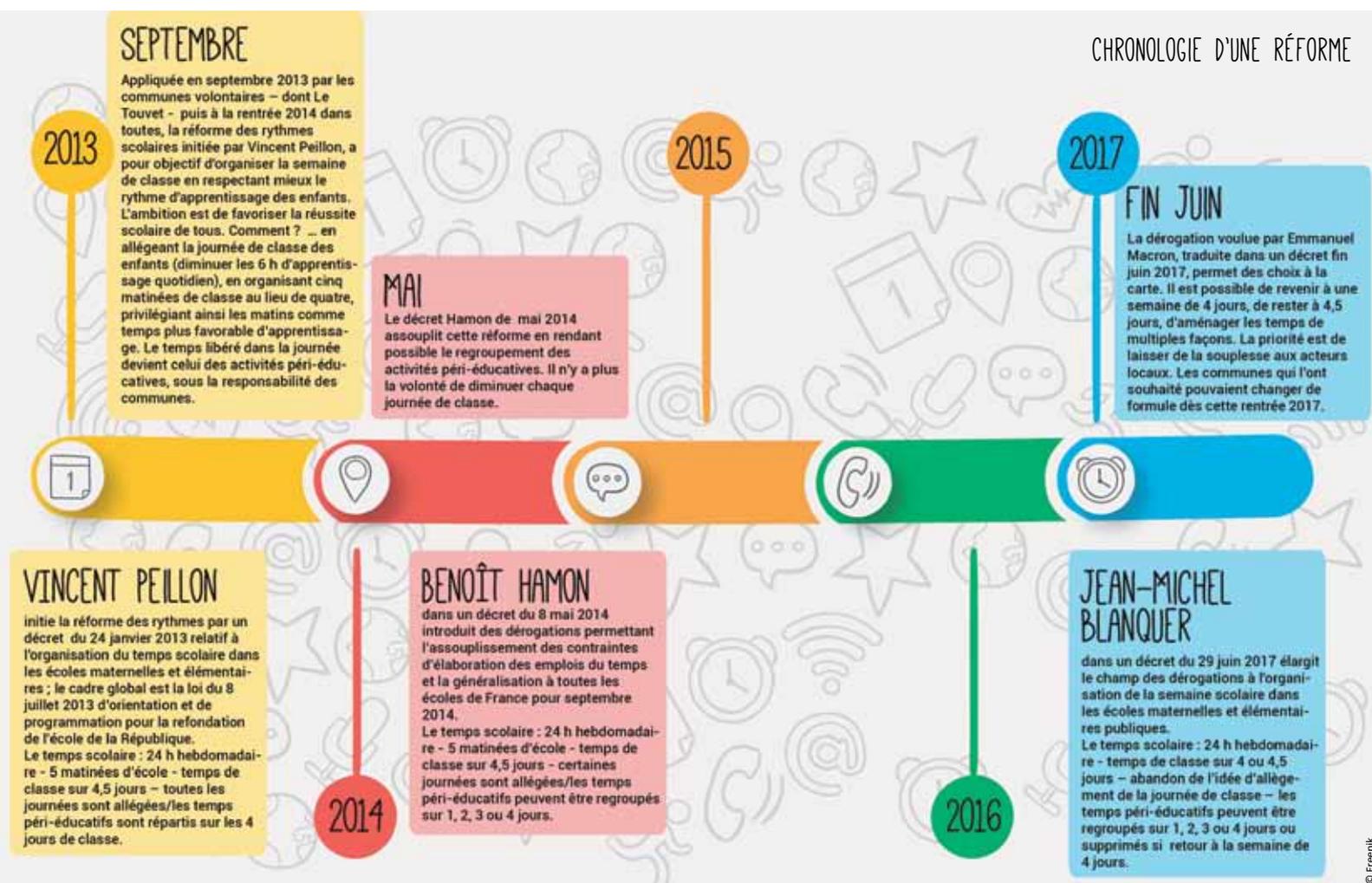
Une réforme... ou comment faire, refaire et défaire... sans perdre de vue l'intérêt des enfants

La rentrée scolaire est à nouveau marquée par des changements d'organisation dans certaines écoles primaires, puisqu'un décret publié fin juin a donné le choix aux communes de continuer d'appliquer ou non la réforme des rythmes

scolaires. Au Touvet, cette proposition très rapide n'a pas permis, en cette rentrée, de prendre le temps de réflexion et de concertation nécessaires avec l'ensemble de la communauté éducative. L'organisation est donc inchangée en cette rentrée 2017-

2018 dans l'attente d'une concertation avec tous les acteurs.

Retour sur les étapes précédentes pour s'y retrouver dans les méandres de cette réforme.



La démarche au Touvet

En septembre 2013, la réforme des rythmes scolaires est en place au Touvet : le temps scolaire est réparti sur 4,5 jours, avec 5 matinées pour les apprentissages de base ; la nouvelle organisation accroît le temps de classe du matin, temps où l'élève est le plus attentif. L'enjeu est majeur et se décline en quelques mots simples : il s'agit d'améliorer la réussite des enfants, de tous les enfants. C'est ce qui a motivé toutes les réflexions et guidé tous les choix.

De la concertation avant toute chose
 Pour mettre en place une nouvelle organisation, un défi collectif a été relevé et tous les acteurs - enfants, parents, enseignants, personnel municipal, associations intervenantes, élus - ont dû changer leurs habitudes, travailler et s'organiser autrement, partager des contraintes. Avant de prendre la décision de s'engager dans de nouveaux rythmes, un long temps de concertation s'est tenu, de décembre 2012 à juillet 2013. Il a conduit à

la construction et à la rédaction d'un projet éducatif territorial global (PEDT), signé en septembre 2013, où sont déclinés les ambi-



tions collectives et les engagements pour les jeunes du village, de 0 à 18 ans.

L'intérêt de l'enfant au centre de tous les échanges

Pourquoi la communauté éducative a-t-elle choisi d'entrer dans ce projet dès la première année ? Il fallait faire évoluer une organisation des temps où les élèves français ont la journée d'école la plus longue (6h) et le moins de jours de classe par an. Il fallait donc réduire la journée de travail de l'enfant et accroître le nombre de jours de classe en instaurant une matinée supplémentaire.

Moins de fatigue, du temps mieux réparti dans la semaine, le bien-être des enfants et

la réduction des inégalités en ligne de mire, la volonté de voir l'enfant dans sa globalité ont guidé les choix.

Du suivi, des enquêtes et du travail collectif pour ajuster

Un comité de pilotage du projet éducatif, composé de la communauté éducative :



parents délégués, enseignants, personnel municipal, associations, élus, institutions partenaires a suivi de près la mise en œuvre de la réforme.

Les échanges se sont aussi faits lors des conseils d'école, lors de temps de travail avec les parents délégués.

Plusieurs questionnaires ont été adressés aux familles : choix du samedi ou du mercredi (75 % de réponses) ; évaluation des activités péri-éducatives organisées par la commune (35 % de réponse) ; horaires du mercredi matin (67 % de réponse en maternelle, 83 % en élémentaire) ; et consultation des enfants en 2013.

Ce qui a été réussi

1 Le matin est le temps le plus faste pour les apprentissages ; tous les élèves depuis septembre 2013, bénéficient de 5 matinées d'école (au lieu de 4).

2 Un dialogue régulier entre acteurs : le travail sur les rythmes s'est appuyé sur une connaissance accrue des uns et des autres, permettant de développer une vision globale de l'enfant. Des outils communs ont été élaborés (charte d'utilisation des salles de classe – règles de vie communes)
La continuité entre les temps péri-éducatifs et les temps d'animation (mercredi, vacances) enrichit la relation adultes/enfants.

3 Quelques astuces d'organisation pensées par le comité de pilotage améliorent la vie des élèves ; le décalage de l'entrée en classe le mercredi à 9h introduit une souplesse en milieu de semaine ; le décalage entre sortie de classe en élémentaire 11h45 et sortie en maternelle à 11h30 permet de mieux accueillir les élèves de maternelle, les petits mangeant plus tranquillement et démarrant la sieste tôt.

4 De nouvelles activités sont proposées aux enfants. La construction des temps péri-éducatifs nécessite un investissement important de la part de la commune. Le comité de pilotage du PEDT a fait un choix exigeant pour les élèves de l'école élémentaire avec une organisation où se mêlent temps imposés aux enfants et temps choisis par les enfants, où se conjuguent volonté de proposer des activités et volonté de respecter le temps libre (pas de sur-activisme), avec une organisation qui mise sur la diversité. Les propositions sont faites sur des cycles courts de vacances à vacances et un bel éventail d'activités a été exploré : judo, basket, foot, Ultimate, danse, théâtre, chorale, sophrologie, loisirs créatifs, arts plastiques, atelier vidéo, trampoline, battaca, Molky, Kapla, jeux de société, ateliers créatifs autour du livre, rencontres à la maison Saint-Jean, jardinage, ateliers environnement, ... L'implication des associations locales est au cœur du dispositif.
Le dispositif est plus simple à la maternelle depuis le regroupement des temps péri-éducatifs sur le jeudi après-midi.

5 La tarification élaborée par l'équipe municipale est destinée à permettre l'accès le plus large possible à ces temps péri-éducatifs.

Ce qui reste compliqué

1 La mise en place d'activités péri-éducatives a rendu la réforme difficile pour certaines communes parce qu'elle a un coût, qu'elle peut créer des inégalités entre les territoires, poser des problèmes logistiques aux uns et aux autres et parce que le recrutement d'animateurs qualifiés n'est pas toujours aisé.
Les organisations de l'éducation nationale et des communes n'ont pas toujours permis de concentrer les apprentissages fondamentaux le matin.

2 Le contenu des activités proposées aux élèves de l'école élémentaire le mardi – jour des activités choisies par les enfants – reste à améliorer.
Le comité de pilotage du Touvet a sans cesse questionné les organisations mises en place sans nier les difficultés rencontrées ... multiplicité des intervenants, lourde gestion de la succession des temps (temps de classe, activités péri-éducatives, garderies périscolaires).

3 La commune n'a pas ouvert de service de cantine spécifique le mercredi à midi mais a donné la possibilité aux familles d'accéder, sur inscription de leur enfant au centre de loisirs, à la cantine du centre aéré, ouvert le mercredi à midi et l'après-midi. Peu de demandes ont été formulées ou effectives et les familles se sont organisées.

Et bien sûr ce qui reste, et restera compliqué, c'est l'évaluation

La semaine des enfants est-elle alourdie ? Passent-ils trop de temps en collectif ? Sont-ils plus fatigués ?

Pour beaucoup d'enfants il n'y a pas davantage de temps collectifs avec les nouveaux rythmes... ils allaient au centre de loisirs le mercredi et passent le même volume horaire en vie collective.

4 Pour d'autres, la journée en collectif est raccourcie : ceux qui quittent l'école après le temps obligatoire et ne sont pas en péri-éducatif : 36 % en maternelle et 24 % en élémentaire.
Le temps collectif est parfois perçu comme lourd pour les enfants... Pourtant il ne faudrait pas opposer de façon simpliste un temps à la maison qui serait profitable et un temps collectif qui le serait moins... tout est à apprécier au cas par cas, selon les modes de vie des familles, selon les tempéraments des enfants.

Et la réussite des enfants ? Comment évaluer l'impact des changements amorcés en 2013 ?

Il manque forcément du recul pour voir évoluer les choses et l'analyse est bien complexe tant jouent, là encore, la diversité des situations et des comportements. Aucune évaluation digne de ce nom n'a pu être conduite au niveau national.

5 Lors du comité de pilotage du PEDT, du 28 nov 2013, notre inspecteur, Monsieur Sindirian, faisait remarquer ... *qu'une nouvelle politique éducative territoriale se met en place et que cela prend du temps.*



© tirachard / Freepik

Une organisation inchangée en septembre 2017

La municipalité, dans le prolongement de la démarche de concertation engagée avec la communauté éducative depuis la mise en place des rythmes scolaires a fait le choix de ne pas se saisir sans dialogue préalable de la possibilité offerte par le gouvernement Macron. Le décret publié le 29 juin 2017 permettait en quelques jours de gommer 4 années d'élaboration collective. Le temps imparti ne permettant pas de réelle concertation, il a paru raisonnable - choix partagé en conseils d'école - de ne pas répondre à la hâte à une question tellement complexe, de ne pas prendre de

sur le travail du mercredi matin, etc. Pour la commune, il faut restructurer les emplois du temps des agents municipaux, revenir sur certains contrats (animateurs, atsem, personnel d'entretien), remettre en service le centre de loisirs du mercredi matin, etc. Pour l'intercommunalité, il faut réorganiser les transports scolaires (changement qui ne pouvait être assumé pour septembre 2017). L'incidence sur les associations du changement des rythmes scolaires n'est pas neutre et la prendre en considération demande un peu de recul.

Et collectivement, avant de changer une nouvelle fois, il faut surtout formuler quelles ambitions les adultes développent pour l'ensemble des enfants.

Les rythmes de l'enfant modèlent la société ; les rythmes de l'enfant questionnent les rythmes des adultes...

Nos choix d'adultes sont-ils toujours dictés par l'intérêt de l'enfant ?

Que faire avec les idées

opposées qui alimentent les échanges entre adultes ?

- demander davantage au collectif avec l'allongement de possibilités de garde périscolaire par exemple et dire/penser que le collectif n'est pas le meilleur

pour les enfants

- craindre la fatigue et multiplier les activités.

La construction des rythmes s'est faite par des échanges nourris et argumentés. La révision, si révision il doit y avoir, doit se faire de la même manière : en croisant les points de vue, en essayant au maximum d'objectiver les avis par le recueil de données concrètes, en sollicitant les familles.

Une étape de bilan et de prospective attend donc les acteurs de la communauté éducative cet automne, en n'oubliant pas que ce qui doit guider la réflexion collective c'est l'intérêt des enfants et en capitalisant sur la qualité des échanges entre adultes, ce qui a fait la force du travail conduit au Touvet. Il n'existe pas de « formule » en adéquation avec la singularité de chaque enfant ; en revanche, il est toujours possible de solidifier le dialogue et la confiance entre les adultes.



décision dans la précipitation.

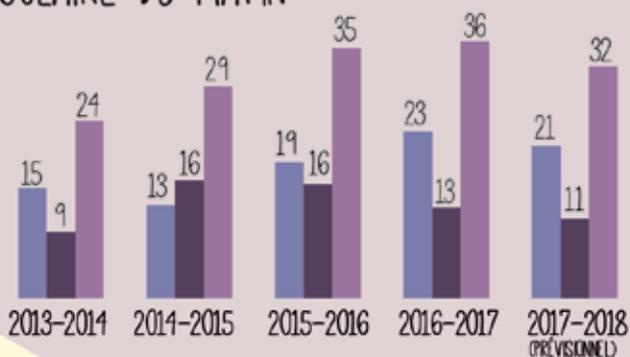
Changer les rythmes scolaires a beaucoup de conséquences ...

Pour chaque famille c'est une grande réorganisation, revoir les modes de garde avec les assistantes maternelles, se questionner

1+1=3

EN CHIFFRES : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

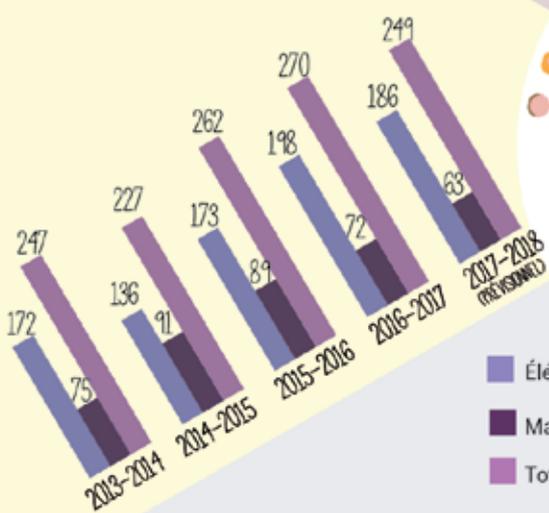
PÉRISCOLAIRE DU MATIN



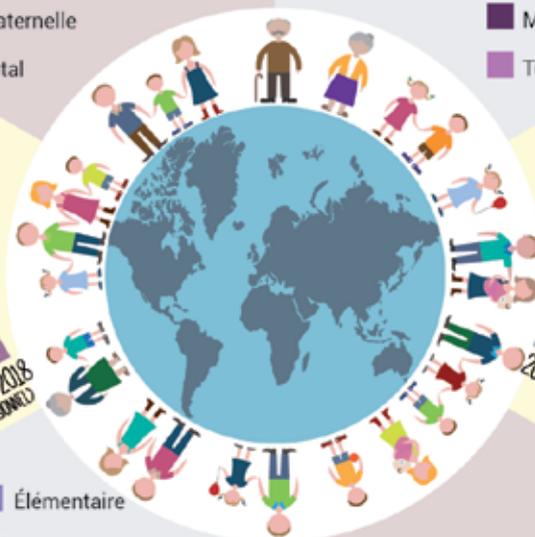
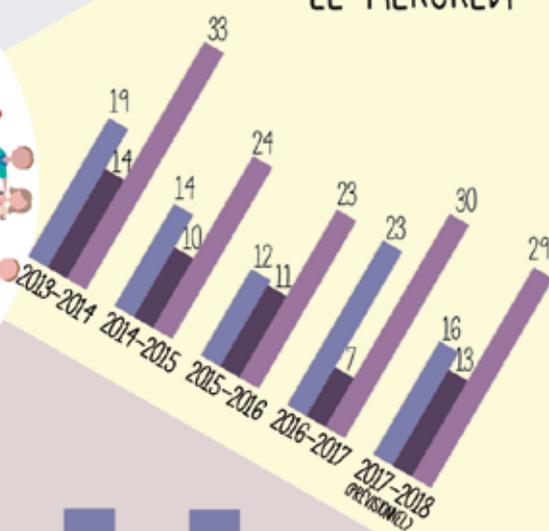
PÉRISCOLAIRE DU SOIR



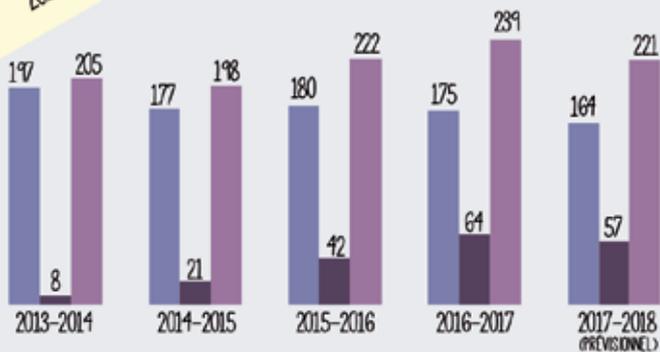
PÉRI-ÉDUCATIF



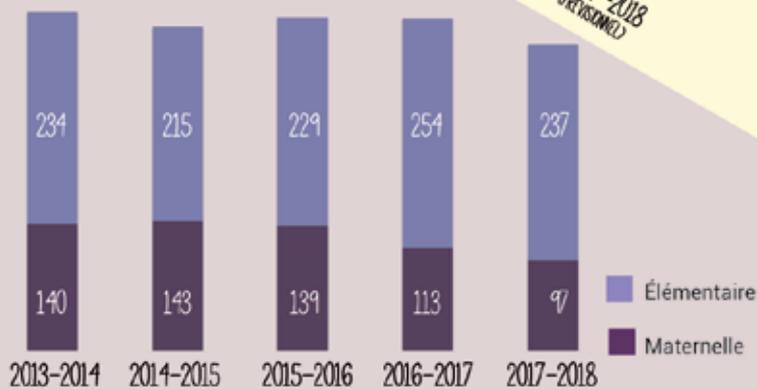
GRAPPALOUPS LE MERCREDI



CANTINE



ÉCOLES



Une semaine type dans nos écoles

À l'école élémentaire,

De 2013 à 2015

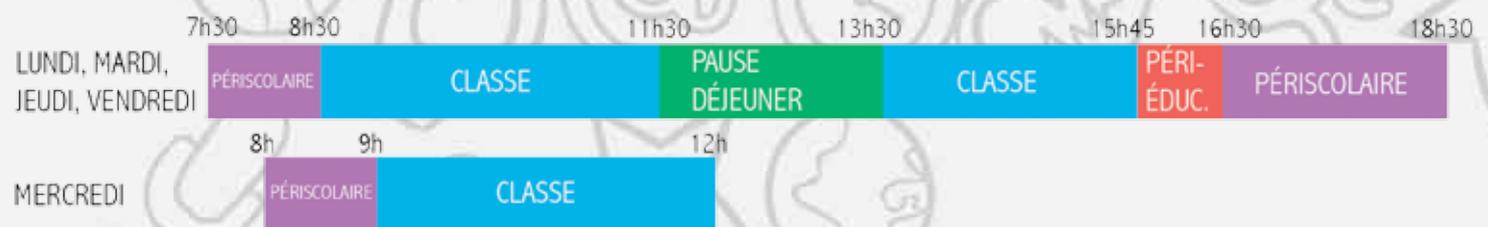


De 2015 à aujourd'hui

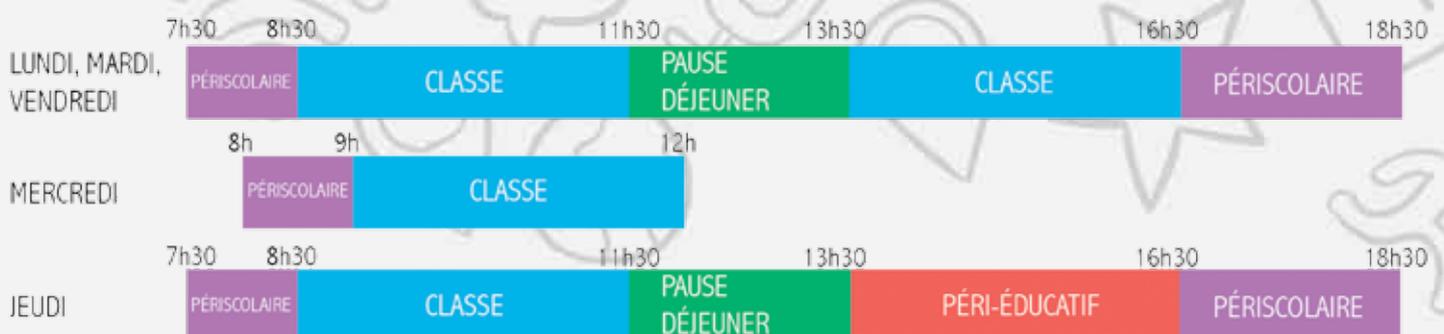


À l'école maternelle

De 2013 à 2015



De 2015 à aujourd'hui



La rentrée au Touvet

De la maternelle au collège, la rentrée 2017 est émaillée de quelques nouveautés. À l'école maternelle, l'équipe enseignante ne change pas par rapport à l'année dernière et accueille 98 élèves (112 en 2016-2017) :

- Petite section (Mme Karine Jean) : 27 élèves
- Moyenne section (Mme Florence Ghisolfi, directrice) : 24 élèves
- Moyenne/Grande section (Mme Catherine Nicoleau) : 5 moyens et 18 grands
- Moyenne/Grande section (Mme Anne Lambert) : 5 moyens et 19 grands

À l'école élémentaire, une classe a fermé faute d'effectif suffisant. L'école compte donc 9 classes et accueille 237 élèves (254 l'année dernière) :

- CP (Mme Solen Masure) : 22 élèves
- CP (Mme Véronique Nantes) : 23 élèves
- CE1 (Mme Sophie Circan) : 27 élèves
- CE1 (Mme Valérie Renaudin) : 27 élèves
- CE1-CE2 (Mmes Anaïs Vattan et Lucie Verjoda) : 27 élèves

- CE2 (M Philippe Lyonnard) : 28 élèves
- CM1 (M Laurent Nardot) : 29 élèves
- CM1-CM2 (Mme Gaëlle Ratahiry) : 26 élèves
- CM2 (M Jean-Michel Vivant, directeur et Mme Céline Parize) : 28 élèves

Mmes Vattan, Verdoja et Parize rejoignent l'école cette année.

Les entreprises et les services de la commune ont travaillé tout l'été pour préparer la rentrée dans les écoles en effectuant des travaux de peinture, de plomberie et d'entretien nécessaire. Avant la rentrée, les agents municipaux ont été sollicités pour faire de grands ménages pour permettre aux enfants de rentrer dans des écoles accueillantes.

Au collège, après 4 années passées au Touvet, Agnès Duffour, principale adjointe rejoint un nouveau collège savoyard en tant que principale. Elle est remplacée au Touvet par Catherine Clément qui a déjà occupé un poste similaire.



De La Frette à l'école avec TouGo

Comme l'année dernière, les bus du matin et du soir, entre la Frette et les écoles sont gérés par la Communauté de communes. Une accompagnatrice, dont le poste est financé par la commune, est présente pour veiller sur les enfants et les amener à leur école. Odile Mosca et Ghislaine Dien accompagnent les enfants à 8h10 à la Frette (8h30 le mercredi) et à 16h30 le soir (12h le mercredi).

Plus d'info

sur le site internet <http://www.tougo.fr>
Tél. 0 800 941 103

Du côté des services

Cette année débute avec une équipe d'animation dans laquelle apparaissent de nouveaux visages pour assurer les services encadrant le temps scolaire :

- accueil périscolaire le matin et le soir
- accueil péri-éducatif les mardis et vendredis après midi, jeudi pour les maternelles
- cantine

Une nouvelle responsable du service enfance, jeunesse, vie scolaire est arrivée au mois de juillet. Fanny Japhet, remplaçante de Walter Bourdennet, est en charge de l'ensemble de



ces temps. Venant de la Communauté de communes Cœurs de Savoie, elle s'occupait du service périscolaire du Syndicat des écoles du Gelon Coisin, regroupant 5 écoles du territoire. Particulièrement intéressée par la démarche inclusive de PEDT, elle a postulé pour assurer un travail de cohérence éducative entre les

lieux d'accueil des enfants de la commune. Un animateur référent, chargé de la coordination des activités péri-éducatives et des temps périscolaires assure une mission de proximité. Julien Combe fait le lien entre les 16 animateurs/trices et l'équipe administrative.



Une cantine au Bresson

Cette année, la cantine est proposée en deux lieux différents :

- de la maternelle au CP, la cantine de la maternelle est utilisée,
- du CE1 au CM2, une cantine est installée chaque jour au Bresson.

Après quelques temps d'utilisation, on peut noter que cette nouvelle organisation permet aux enfants de bénéficier d'un temps de restauration de meilleure qualité, de façon plus apaisée, en ayant le temps de dé-

jeuner à leur rythme.

Cette année, la commune doit élaborer le cahier des charges d'un nouveau marché de restauration. Scolarest, le titulaire du marché ne dispose plus de locaux à Pontcharra, les repas des enfants sont donc acheminés de Bourgoin-Jallieu jusqu'au Touvet tous les jours. Plus largement, le marché comprend les portages de repas et la restauration du multi-accueil.

L'année 2017-2018 verra également l'actualisation du projet éducatif territorial. Elaboré en concertation avec les différents intervenants dans l'éducation au Touvet (parents, enseignants, personnel municipal, association intervenantes, élus, ...), il va être mis à jour pour prendre en compte les changements de législations. Ce document décline les ambitions collectives et les engagements pour les jeunes du village de 0 à 18 ans.

La démarche à venir ou comment faire de la prochaine étape un nouveau choix collectif raisonné

Les annonces du gouvernement et le décret du 28 juin 2017 du ministère de l'éducation nationale ont ouvert la possibilité pour les communes de décider si elles conservent ou non la réforme des rythmes scolaires à la rentrée prochaine.

Certaines communes se sont engagées immédiatement dans la déconstruction de cette réforme. Au Touvet, le choix n'a pas consisté à prendre en juillet une décision jugée hâtive. Les orientations prises en matière de rythmes scolaires doivent émaner d'une discussion sérieuse entre les acteurs concernés ; il s'agit

de déterminer collectivement quels choix nous voulons faire pour les élèves du Touvet.

Pour parvenir à une entente entre les différents acteurs locaux, il est retenu une méthode de travail parallèle à celle engagée en 2013 pour la mise en place de la réforme.

Cette méthode de travail était basée sur des idées simples :

- réunir les acteurs représentatifs
- échanger des informations
- avoir comme angle de réflexion la seule question qui vaille : « quel meilleur choix pour les

enfants ? »

- consulter les parents

Le décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

1 6 ET 16 JUIN

Premières discussions aux Conseils d'écoles de fin d'année.

01

2 26 OCTOBRE

Rencontre avec les parents d'élèves.

02

3 7 ET 10 NOV.

Présentation de la méthodologie aux conseils d'écoles.

03

4 14 NOVEMBRE

Premier comité de pilotage

04

5 28 NOVEMBRE

Deuxième comité de pilotage

05

6 12 DÉCEMBRE

Troisième comité de pilotage

06

7 AVANT 31 DÉC.

Demande de décision de la part de la Communauté de communes pour l'organisation des transports.

07

8 DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

Transmission de la décision à l'inspection d'académie.

08

Chronologie indicative qui s'ajustera si besoin.

Méthodologie de la concertation

Le comité de pilotage

Il est composé de représentants de la communauté éducative : élus, professeurs, parents délégués des deux écoles, professionnels et agents communaux.

Son rôle ?

Développer une vision globale de la question des rythmes scolaires.

Permettre une confrontation raisonnée des points de vue.

Être le lieu de l'échange d'informations : collecter, faire circuler tout élément d'appréciation.

Déterminer les modalités de recueil de l'avis des familles.

Décliner les conséquences organisationnelles des divers scénarii.

Émettre un avis sur le meilleur choix pour les enfants.

Le comité de pilotage du projet éducatif territorial, porteur de ce travail, va reprendre ses travaux et se réunira 3 fois d'ici la fin de l'année : mardi 14 novembre, mardi 28 novembre, mardi 12 décembre, de 18h30 à 20h30. Les dates seront ajustées si nécessaire.



Les conseils d'école

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, qui le préside, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles. Certaines personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative. Il s'agit notamment : des personnes chargées des activités sportives et culturelles, des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, de l'équipe médicale scolaire, des assistantes sociales, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Les deux écoles tiendront leurs conseils d'école en novembre et en mars. Les seconds conseils d'école donneront chacun leur avis sur les rythmes.

Les parents d'élèves

Comme pour la mise en place en 2013, l'ensemble des parents d'élèves seront consultés afin de connaître leurs attentes et les besoins des enfants.





Déplacements et circulation aux abords de l'école

Les travaux de la Grande rue s'achèvent, l'occasion de revenir sur les circulations aux abords de l'école élémentaire. La sécurité des déplacements dans la commune, et plus particulièrement autour de l'école, est une préoccupation et une priorité constante de la municipalité.

Le projet d'aménagement de la Grande rue a été pensé et élaboré avec la volonté de rendre les piétons et les cycles prioritaires sur tout autre mode de déplacement, conformément aux résultats de la concertation menée en 2013 et 2014. Ainsi, le projet s'est inspiré du principe des zones de rencontre, qui se multiplient dans les aménagements urbains, ces secteurs où le piéton est prioritaire et autorisé à circuler sur la chaussée comme sur les trottoirs, et où la vitesse est limitée à 20 km/h. Les travaux ont permis un élargissement si-



gnificatif de la largeur des trottoirs côté pair permettant un gain incontestable de qualité et de sécurité des cheminements. Avant les travaux, la largeur des trottoirs dans la partie

haute de la Grande rue, n'excédait pas 1,20 mètre.

Pour finaliser les travaux d'aménagement, des panneaux de signalisation routière limitant la circulation à 20 km/h et indiquant le caractère prioritaire des piétons qui peuvent circuler sur la chaussée mais aussi traverser à tout endroit de celle-ci ont été posés.

Des aménagements ont également été réalisés pour marquer visuellement les entrées dans la zone de rencontre. Ainsi le revêtement de la chaussée sera de couleur différente du carrefour avec la rue de la Priola au carrefour avec les rues Fernand Gras et de Champet. Des pictogrammes représentant des pas seront également présents pour appeler les conducteurs à la vigilance.

Aux abords de l'école les « crayons » seront également remis en place afin de marquer et de signaler la proximité de l'école.

Un ensemble d'aménagement qui doit permettre de faire prendre conscience du caractère prioritaire des piétons et de sécuriser les déplacements.

Depuis la reprise de l'école, un stationnement parfois anarchique a été constaté aux heures de dépose et de reprise des enfants. La réouverture du parking Plaussu a permis de diminuer ces nuisances qui subsistent malgré tout.

Conformément aux conclusions de la concertation de 2013-2014, il n'est, pour l'instant, pas envisagé de reposer des barrières le long de la place de l'école. Afin de réguler le sta-



tionnement sur les trottoirs et les abords de la place, les bornes amovibles d'accès à la cour du haut de l'école ont été remise en place et la gendarmerie est sollicitée pour une présence particulière aux heures concernées. À savoir que tout stationnement hors des places matérialisées expose les automobilistes à une contravention **de 35 à 135 €**.

Comme pour tout nouvel aménagement, une évaluation de fonctionnement sera bien entendu réalisée afin d'adapter, si besoin, l'organisation de l'espace. Les parents d'élèves seront associés à cette démarche et pourront ainsi partager avec les autres utilisateurs et la municipalité leurs remarques et analyses suite aux craintes qu'ils ont exprimés.



La cantine, au quotidien, en images, ...



Une prise en charge de toutes les situations

Un cheminement sécurisé

Un repas apaisé

Le départ



Une participation facilitée



Des aménagements adaptés



Des équipes mobilisées